

Les limites du système électoral et les ratés de la démocratie représentative ont nourri la défiance des citoyens, en particulier des plus jeunes. Il devient urgent d'élargir l'assise de la démocratie. De la définir, l'organiser et la contrôler comme un exercice de responsabilité permanente, et plus seulement épisodique.

Loïc Blondiaux

Les invisibles de la représentation

Un fossé s'accroît au cœur de nos démocraties, sans que l'on s'en émeuve véritablement : celui qui tend à éloigner de l'univers politique des segments de plus en plus nombreux de la société (jeunes, catégories populaires, chômeurs, populations d'origine étrangère...). De toutes les inégalités sociales, celles qui régissent l'accès à la décision politique apparaissent les mieux tolérées.

Toutes les données d'enquêtes convergent cependant depuis longtemps : la participation politique est le fait des groupes les mieux intégrés socialement ; le niveau d'intérêt pour la politique, l'engagement associatif ou partisan varient sensiblement avec le niveau de diplôme et avec l'âge ; la probabilité de manifester ou de s'exprimer dans l'espace public sous différentes formes, conventionnelles ou non conventionnelles, s'élève avec le niveau social ou culturel.

Mais l'évolution la plus préoccupante tient aux chiffres de la participation électorale. Si l'on met de côté le sursaut de l'exception présidentielle de 2007, les jeunes, les ouvriers ou les chômeurs sont désormais presque aussi nombreux à s'abstenir qu'à se déplacer aux urnes dans les scrutins courants. Dans nos démocraties, il faut bien convenir que le suffrage n'a plus d'universel que le nom.

Dans le même temps, nos démocraties représentatives continuent d'attribuer à l'élection un rôle déterminant. C'est, par exemple, en invoquant l'onction du suffrage populaire que Nicolas Sarkozy affronte et cherche à briser toutes les autres formes de légitimité et de contre-pouvoir qui s'interposent entre lui et les gouvernés.

C'est en se prévalant de ce même suffrage universel qu'à d'autres échelles les élus de tous poils s'emploient à revendiquer le monopole de la définition de l'intérêt général, contre toute forme de démocratie participative, se refusant à accepter l'évidence d'une représentativité électorale aux allures de peau de chagrin.

Cette sécession électorale, liée à des processus de désaffiliation sociaux et politiques plus généraux, présente le risque que ces catégories soient oubliées dans les

Jeunes, ouvriers ou chômeurs sont presque aussi nombreux à s'abstenir qu'à voter

politiques publiques elles-mêmes. Notre démocratie risque bien ainsi de devenir inégale, orientée vers ceux qui seuls comptent au regard des décideurs pour leur être proches sociologiquement ou parce qu'ils les craignent. Ces mêmes politiques contribuent en retour à culpabiliser, affaiblir et à marginaliser davantage les plus pauvres, les privant des ressources matérielles et symboliques dont ils pouvaient encore disposer pour se faire entendre dans l'espace public.

Rien n'indique que cette menace d'un glissement progressif et silencieux de nos démocraties vers des formes plus ou moins contrôlées d'oligarchie soit prise au sérieux par ceux qui réfléchissent aux transformations des démocraties représentatives. Elle relève de l'impensé. Pis, certains théoriciens, par un étrange aveuglement, se croient autorisés à donner le coup de pied

de l'âne, en attribuant à un excès de participation populaire, à un trop-plein de revendications individuelles ou collectives les problèmes de la démocratie contemporaine.

C'est à ce déficit de participation des populations les moins intégrées socialement qu'il convient aujourd'hui de trouver des solutions si l'on veut replacer la démocratie dans son programme initial : celui de l'égalité politique.

Deux exigences se profilent qui doivent guider cette recherche :

– celle d'une démocratie authentiquement participative dont la finalité principale devrait consister à abaisser le coût d'entrée dans l'espace public des acteurs les plus faibles. L'enjeu est celui d'une politisation, d'un réarmement symbolique, d'une recherche systématique d'inclusion des groupes les plus fragiles dans la discussion politique.

Cela suppose une volonté politique et des moyens massifs, à l'échelle locale comme à l'échelle nationale ;

– celle d'une démocratie authentiquement délibérative, dans laquelle le point de vue et les intérêts de ces groupes pourraient être à nouveau rendus présents dans le processus de prise de décision, issu lui-même d'un débat public ouvert et non confisqué par quelques-uns.

Pour mettre en pratique ce double programme, au-delà des nécessaires ressaisissement et renforcement des organisations censées représenter ces groupes, des solutions procédurales existent, que l'on regroupe généralement sous le vocable aujourd'hui galvaudé de « démocratie participative ». La plupart sont issues d'initiatives étrangères (Amérique latine, Canada, Europe du Nord...) : le budget participatif, les conférences ou jurys de citoyens, le débat public... Large-

ment ignorées en France et souvent dévoyées dans leurs usages, ces formes démocratiques émergentes ont le mérite d'ouvrir des solutions, fragiles, limitées, insatisfaisantes à ce déficit de participation. Souvent caricaturés, suspectés parfois à raison de servir les intérêts des acteurs les plus puissants, ces dispositifs méritent à tout le moins d'être discutés et critiqués, mais aussi d'être pris au sérieux et expérimentés.

La question qui se pose est de savoir si nous avons les moyens de nous désintéresser de ces formes nouvelles d'interface entre gouvernants et gouvernés. Sauf à considérer que le statu quo est préférable – ce que bien peu accepteraient – ou à opter pour des formes de changements plus révolutionnaires – autre option tout à fait cohérente –, avons-nous véritablement le choix ? Une telle démarche n'est par ailleurs, faut-il le rappeler, nullement exclusive d'autres programmes d'action ou de réforme : mobilisation dans les rues ou devant les tribunaux, vote obligatoire ou changement constitutionnel.

L'enjeu d'une telle exploration de formes démocratiques nouvelles est considérable : il tient à la possibilité de faire participer au processus de prise de décision tous ceux, sans exclusive, que cette décision risque d'affecter. Il est celui de l'accès à l'espace public et au processus de fabrication des politiques de tous ceux que le fonctionnement déréglé et le jeu socialement biaisé des institutions de la démocratie représentative tendent aujourd'hui à rendre invisibles. ■

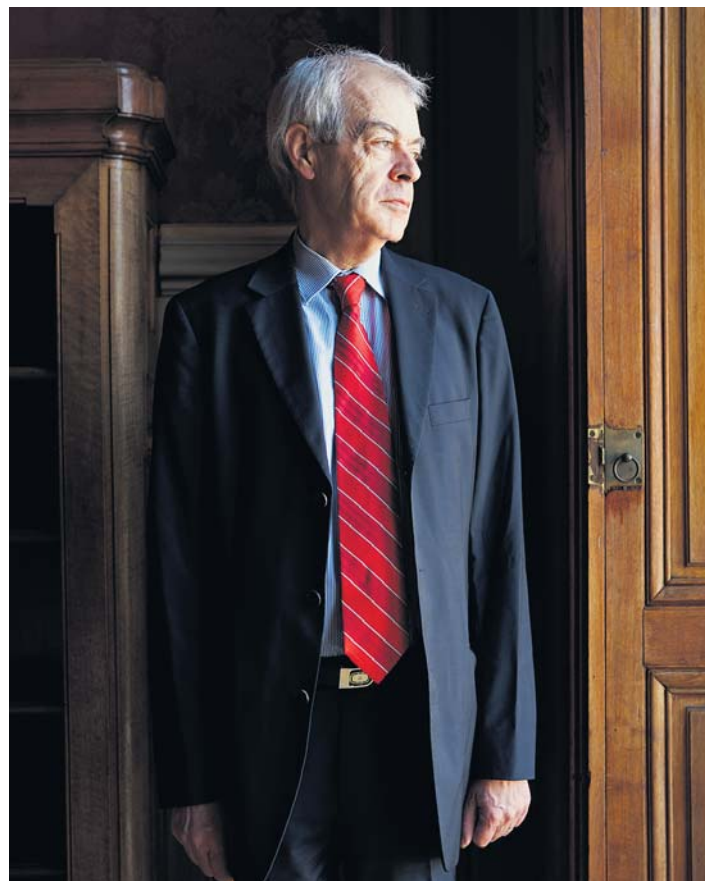
Loïc Blondiaux est enseignant et chercheur en sciences politiques à l'université Paris-I.

Jean-Marie Delarue, portraitiste de la « France captive »

Le contrôleur général des lieux privatifs de liberté, Jean-Marie Delarue, se sentait mal à l'aise dans les locaux du premier ministre, rue de Bellechasse, qui l'ont abrité quelques mois, avec son équipe. Cela ne correspondait pas à l'image d'indépendance qu'il se fait de la mission qui lui a été confiée en juin 2008. Il s'est donc installé dans un immeuble du quai de la Loire, au nord de Paris, loin des beaux quartiers ministériels. Il y a transporté un arrêté autographe de Saint-Just, qui ornait son bureau du Conseil d'Etat. Admirateur d'un apôtre de la Terreur, Jean-Marie Delarue n'est pas un dangereux révolutionnaire, mais il fait preuve, dans ses rapports comme dans sa parole, d'une grande fermeté.

Souhaitée par la gauche, esquissée par Pascal Clément, garde des Sceaux de 2005 à 2007, qui voulait confier cette mission au médiateur de la République, la fonction de contrôleur des lieux privatifs de liberté a été instaurée par le gouvernement de François Fillon, qui a choisi Jean-Marie Delarue, ancien conseiller de Jacques Delors et ancien directeur des libertés publiques sous Lionel Jospin.

Avec sa vingtaine de contrôleurs, Jean-Marie Delarue a l'ambition « de faire le portrait de la France captive ». « Nous ne sommes pas dans l'affectif, mais dans l'observation froide, ethnologique de ce qui ne se laisse pas voir », expliquait-il lors de la présentation de son rapport annuel, le 8 avril. Le contrôleur et son équipe font des déplacements d'environ une semaine pour visiter prisons, centres de rétention pour étrangers, commissariat



GUILLAUME ONIMUS POUR « LE MONDE »

et hôpitaux psychiatriques, ces lieux « hors de la vue collective, au-dessous, en quelque sorte, de l'horizon social ».

Les parlementaires, le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, les journalistes visitent régulièrement des prisons, mais ces visites sont limitées dans le temps et souvent étroitement surveillées. Les contrôleurs, eux, sont généralement quatre lors des déplacements. Ils mesurent les cel-

lules, participent à des réunions, constatent l'absence d'éclairages, les conditions d'hygiène, etc. Surtout, ils écoutent les détenus et le personnel qu'ils voient confidentiellement. Même si Jean-Marie Delarue fait comprendre dans son rapport qu'il n'apprécie pas que les noms des personnes rencontrées soient relevés dans les prisons ou les commissariats et que certains détenus subissent des pressions. La vingtaine de collaborateurs du

contrôleur constitue un ensemble atypique de personnes qui n'ont pas vraiment l'habitude de travailler ensemble, où des directeurs de prison côtoient des militants associatifs, des magistrats, des médecins, des avocats, des policiers ou des gendarmes.

Jean-Marie Delarue constate que « la France captive » est confrontée « à un certain sentiment d'arbitraire », que les conditions de garde à vue ne sont parfois « pas dignes de la France de 2009 », que des détenus placés en hôpitaux psychiatriques demandent à retourner en prison plutôt que rester à l'isolement, qu'en prison règnent « tensions, menaces, violence, rackets ». Il s'étonne que « dans ces lieux où la règle est omniprésente, tout peut arriver ». Dans son avis accablant sur la prison de Villefranche-sur-Saône – qui a été peu apprécié par l'administration pénitentiaire –, il dénonce la violence, l'impunité qui règnent dans les cours de promenade, où les détenus sont livrés à eux-mêmes sans gardiens, qui ne se risquent pas à y pénétrer.

Jean-Marie Delarue, qui a été économe dans ses publications (trois avis sur des visites en plus du rapport annuel), sait qu'il suscite beaucoup d'attentes. Il sait aussi qu'il ne doit pas faire de faux pas. Une ombre pèse depuis sa nomination, saluée favorablement de toutes parts : la fonction de défenseur des droits, instaurée par la révision constitutionnelle de juillet 2008, prévoit d'englober le contrôleur des lieux privatifs de liberté. Rachida Dati a assuré le Parlement que cela n'interviendrait pas pendant le mandat de six ans du contrôleur actuel. ■

Alain Salles

Le Monde

Siège social : 80, bd Auguste-Blanqui
75707 PARIS CEDEX 13
Tél. : +33 (0)1-57-28-20-00
Fax. : +33 (0)1-57-28-21-21
Télex : 206 806 F

Édité par la Société éditrice
du « Monde » SA,
Président du directoire,
directeur de la publication,
directeur du « Monde » :
Eric Fottorino

La reproduction de tout article est interdite
sans l'accord de l'administration. Commission paritaire
des journaux et publications n° 0712C 81975.
ISSN : 0395-2037

Pré-presses Le Monde
Impression Le Monde
12, rue M.-Gunsbourg
94852 Ivry Cedex
Printed in France